

AR Prefecture

017-211703244-20250702-N11_2025-DE
Reçu le 08/07/2025

**MAIRIE
de
ST DIZANT DU BOIS**

1, rue de la Mairie
17150 SAINT DIZANT DU BOIS
☎ 05.46.49.72.11
✉ mairie@saintdizantdubois.fr



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10
Présents : 07
Excusé : 00
Absents : 03

Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 08
Contre : 00
Abstentions : 00

Date de convocation
24/06/2025

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°11-2025**

Séance du 02 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de Saint Dizant du bois, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPPELAERE.

Étaient présents : G CAPPELAERE, P FIQUET, C CHASSELOUP, E AUTEF, A AYASH, M-F BRU, P DE PLANS

Procuration(s) : F MARCHEGAIS à E AUTEF

Étai(ent) absent(s): F MARCHEGAIS, C LAVEAU, F MARCHEGAIS

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CHASSELOUP

OBJET : Délibération du conseil municipal sur le projet de la Bertonnaière

Le maire expose au Conseil Municipal, le projet d'extension des activités de vinification, de distillation d'alcools et de stockage d'alcools de bouche sur la commune de Saint Martial de Mirambeau par la société DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE.

La Commune se situant à proximité de celle-ci, elle doit prendre une délibération pour donner son accord ou non sur le projet.

Après en avoir donner toutes les informations nécessaires et donner les documents au conseillers présents et après avoir débattu sur le sujet,

Le conseil à l'unanimité émet un avis favorable au projet d'extension de la distillerie La Bertonnaière.

La secrétaire de séance

Délibéré en séance les jours, mois
et an susdits.

Le Maire,
Gérard CAPPELAERE